

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie OPC (catégorie OPC) du Fonds de revenu à taux variable BMO Guardian que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-668-7327 ou à l'adresse clientservices@bmoguardian.com ou visitez le www.fondsbmoguardian.com.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	(Catégorie OPC) 16 août 2005	Gestionnaire(s) de portefeuille :	Guardian Capital LP (sera changé pour Money, Inc. vers le 23 novembre 2012)
Valeur totale au 18 septembre 2012 :	19,5 millions de dollars	Distributions :	Distributions mensuelles variables composées de revenu net et/ou d'un remboursement de capital; en décembre, de le cas des gains en capital
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,78 %	Placement minimal :	500 \$ (initial)

Dans quoi le fonds investit-il?

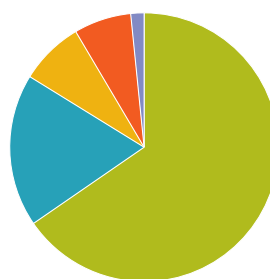
Le fonds a comme objectif de produire un revenu d'intérêts élevé qui fluctuera en parallèle avec les taux d'intérêt à court terme de moins de 365 jours, en faisant des placements principalement dans des obligations à rendement élevé et des débetures émises par des gouvernements et des sociétés du Canada, dans des obligations de sociétés canadiennes libellées en dollars américains, dans des obligations de sociétés américaines, et dans des débetures convertibles, des débetures et des fiducies de revenu américaines et canadiennes. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 18 septembre 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 18 septembre 2012)

1. Banque de Nouvelle-Écosse, billets de premier rang, à taux variable, 13 avril 2013
2. Fiducie cartes de crédit Gloucester, obligations garanties, à taux variable, 15 nov. 2013
3. Seminole Hard Rock Entertainment Inc., série 144A, billets garantis de premier rang, remb. par ant., à taux variable, 15 mars 2014
4. Clondalkin Acquisition BV, billets garantis de premier rang, remb. par ant., à taux variable, 15 déc. 2013
5. Paramount Resources Ltd., billets de premier rang, non garantis, rachetables, 8,250 %, 13 déc. 2017
6. NOVA Chemicals Corporation, billets non garantis de premier rang, remb. par ant., à taux variable, 15 nov. 2013
7. Fairfax Financial Holdings Limited, billets non garantis de premier rang, non subalternes, 6,400 %, 25 mai 2021
8. Société financière Daimler Canada Inc., billets non garantis, non subalternes, à taux variable, 16 sept. 2013
9. Enbridge Inc., billets à moyen terme, premier rang, non garantis, taux variable, 25 nov. 2013
10. Banque Royale du Canada, billets de dépôt de premier rang, non garantis, non subalternes, taux variable, 21 janv. 2014

Répartition des placements (au 18 septembre 2012)



Répartition du portefeuille

- 65,4 % Obligations de sociétés libellées en dollars canadiens
- 18,4 % Obligations de sociétés libellées en dollars américains
- 7,7 % Titres du marché monétaire
- 6,9 % Obligations de sociétés libellées en devises étrangères
- 1,6 % Trésorerie/Comptes débiteurs/Comptes créditeurs

Nombre total de placements 24

Les 10 principaux placements représentent 62,6 % du fonds.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la catégorie du fonds au cours des 6 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la catégorie.

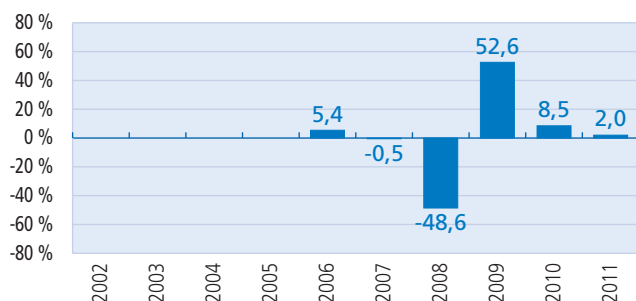
Il est important de noter que le rendement passé de la catégorie n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Au 31 août 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette catégorie du fonds depuis sa création détient aujourd'hui 912 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de -1,3 %.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel de la catégorie au cours des 6 dernières années civiles. La catégorie a perdu de sa valeur pendant 2 de ces 6 années.



Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Moyen.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds.



Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement productif de revenu lié aux fluctuations des taux d'intérêt
- vous désirez diversifier un portefeuille composé de titres à revenu fixe
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous envisagez d'acquérir d'autres types de placements pour diversifier votre portefeuille.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie OPC du fonds.

Le fonds a d'autres catégories de parts. Les frais sont différents pour chaque catégorie. Vous devriez vous informer sur les autres catégories de parts qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts de cette catégorie du fonds, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Mode de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition	• 0 à 5 % du montant investi.	• 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.	<ul style="list-style-type: none"> • Vous négociez le montant des frais d'acquisition avec votre courtier. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant acheté et sont remis à votre courtier à titre de commission au moment de l'achat.

<p>Barème des frais reportés habituels</p>	<p>Si vous faites racheter vos parts du fonds, le barème de frais suivant s'applique, en fonction de la date d'achat des titres :</p> <p>Première année : 6,0 % Deuxième année : 5,5 % Troisième année : 5,0 % Quatrième année : 4,5 % Cinquième année : 4,0 % Sixième année : 3,0 % Septième année : 2,0 % Par la suite : Néant</p>	<p>0 \$ à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue, selon la date d'achat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais de rachat correspondent à un pourcentage du coût initial du placement que vous faites racheter. • Les frais de rachat ne sont pas négociables. Ils sont déduits du montant vendu. • Lorsque vous investissez dans le fonds, BMO Investissements Inc. verse à votre courtier une commission de 5 % du montant investi. • Lorsque vous vendez des titres du fonds, les frais de rachat que vous payez sont remis à BMO Investissements Inc. • Vous pouvez substituer à vos parts des parts ou des actions d'autres fonds BMO Guardian souscrites selon le mode avec frais reportés sans payer de frais de rachat. • Si vous faites racheter des parts obtenues dans le cadre d'une substitution avec un autre fonds, le taux des frais de rachat est fixé en fonction de la date d'achat des titres initiaux. • Au cours de chaque année civile, jusqu'à 10 % des parts que vous détenez selon ce mode i) peuvent être rachetées en échange d'espèces, sans frais de rachat, ou ii) si elles n'ont pas déjà été rachetées, leur désignation peut être changée pour en faire des parts souscrites selon le mode avec frais d'acquisition. Ce montant correspond au « montant de rachat sans frais » et n'est pas cumulatif, c'est-à-dire que vous ne pouvez reporter un montant inutilisé à l'année civile suivante. • Si vous décidez de changer la désignation des parts achetées selon le mode avec frais reportés habituels dans le cadre du montant de rachat sans frais, vos parts seront, à partir du moment de leur changement de désignation, assujetties aux frais du fonds et aux autres frais applicables aux parts achetées selon le mode avec frais d'acquisition.
<p>Barème des frais reportés réduits</p>	<p>Si vous faites racheter vos parts du fonds, le barème de frais suivant s'applique, en fonction de la date d'achat des titres :</p> <p>Première année : 3,0 % Deuxième année : 2,0 % Troisième année : 1,0 % Par la suite : Néant</p>	<p>De 0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue, selon la date d'achat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais de rachat correspondent à un pourcentage du coût initial du placement que vous faites racheter. • Les frais de rachat ne sont pas négociables. Ils sont déduits du montant vendu. • Lorsque vous investissez dans le fonds, BMO Investissements Inc. verse à votre courtier une commission de 2 % du montant investi. • Lorsque vous vendez des titres du fonds, les frais de rachat que vous payez sont remis à BMO Investissements Inc. • Vous pouvez substituer à vos parts des parts ou des actions d'autres fonds BMO Guardian souscrites selon le mode avec frais reportés réduits sans payer de frais de rachat.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette catégorie du fonds.

Au 30 juin 2012, les frais de la catégorie OPC du fonds s'élevaient à 1,78 % de sa valeur, ce qui correspond à 18 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur de la catégorie)

Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des parts de catégorie OPC du fonds.	1,78 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit du coût des opérations du fonds.	—
Frais du fonds	1,78 %

Commission de suivi

BMO Investissements Inc. verse à votre courtier (ou à votre courtier exécutant) une commission de suivi tant que vous possédez des titres du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre courtier vous fournit. Votre courtier peut verser une partie de la commission à votre conseiller.

La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Son taux dépend du mode de souscription que vous avez choisi :

Frais d'acquisition - jusqu'à 0,75 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 8 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Frais reportés - jusqu'à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 3 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. Si vous avez acheté vos titres selon le mode avec frais reportés et que le barème des frais de rachat applicable à ces titres est échu, le taux de la commission de suivi augmentera de façon à correspondre au taux applicable aux titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition.

Frais reportés réduits - jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 5 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou substituerez des parts du fonds.

Frais

Frais de négociation à court terme

Ce que vous payez

Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

Frais de substitution

Vous pouvez négocier ces frais avec votre courtier. À l'heure actuelle, ces frais peuvent aller jusqu'à 2 % du montant que vous substituez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.
77 King Street West, bureau 4200
Toronto (Ontario)
M5K 1J5

Sans frais 1-800-668-7327
www.fondsbmoguardian.com
Courriel : clientservices@bmoguardian.com